

MANUEL D'UTILISATION

Français

Portes de garage
sectionnelles
série **PRESTIGE** et **TREND**

2021

MANUEL D'UTILISATION PORTES DE GARAGE SECTIONNELLES SÉRIE PRESTIGE, TREND

Cher client!

Nous vous remercions de votre achat et de votre confiance au produit ALUTECH.

Sommaire

1. Description du produit	2
1.1. Champ d'application et conditions d'utilisation	2
1.2. Types de fabrication des portes de garage	3
1.3. Structure de portes	3
2. Comment utiliser nos produits	6
2.1. Fonctionnement des portes à commande manuelle	6
2.2. Fonctionnement des portes motorisées	7
3. Normes de sécurité	9
4. Maintenance du produit	10
5. Service après-vente	11
6. Garanties	11
6.1. Durée de la garantie	11
6.2. Garanties « constructeur »	12
6.3. Conditions d'application de la garantie et du service après-vente	12
6.4. Règlement s'appliquant aux réclamations après-vente	13

ALUTECH Door Systems SARL se réserve le droit de modifier ce manuel en vue d'améliorer la structure des portes sans prévenir préalablement ses clients.

© 2021 ALUTECH Doors Systems

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

1.1 CHAMP D'APPLICATION ET CONDITIONS D'UTILISATION

Ce Manuel d'exploitation concerne les portes sectionnelles Prestige et Trend, destinées à être installées dans des garages et des villas. Elles empêchent tout accès non autorisé et assurent une bonne isolation thermique et phonique.

Les portes ne sont pas conçues pour être installées dans des bâtiments où l'on peut rencontrer des risques d'incendie ou d'explosion ! Les portes ne doivent pas être utilisées comme cloisons coupe-feu. Les portes ne sont pas destinées à un usage dans des locaux industriels.

Les températures de l'air suivantes sont définies pour les portes sectionnelles :

- température haute de fonctionnement jusqu'à +40 °C ;
- température basse de fonctionnement jusqu'à -45 °C ;
- température haute maximum de fonctionnement +45 °C ;
- température basse maximum de fonctionnement -50 °C.

Remarques:

1. Les températures de fonctionnement sont des valeurs qui assurent la préservation des paramètres nominaux nécessaires et garantissent une durée de vie économiquement raisonnable du produit.
2. Les températures de fonctionnement extrêmes représentent des valeurs indicatives dans lesquelles les produits (de façon extrêmement rare et pour une durée n'excédant pas 6 heures pour les températures hautes et 12 heures pour les températures basses) peuvent toutefois être utilisés et doivent :
 - continuer à fonctionner en se permettant de négliger les paramètres nominaux ;
 - restaurer de façon impérative les paramètres nominaux après l'arrêt de l'exposition aux conditions extrêmes.

En cas d'une grande différence de température entre l'intérieur et l'extérieur du logis (l'installation des portes de couleur foncée du côté ensoleillé des bâtiments, l'installation des portes dans des locaux chauffés etc.) la déformation des panneaux sandwich est possible suite à la dilatation/au retrait thermique des bandes d'acier des sections.

Les portes sont conçues pour le fonctionnement dans les conditions suivantes d'humidité relative de l'air :

- jusqu'à 90% à l'intérieur ;
- jusqu'à 100% à l'extérieur.

Les portes sont fabriquées avec une commande automatique ou une commande manuelle. Les moteurs électriques sont destinés à être branchés sur un réseau électrique avec fréquence 50 Hz et tension nominale de 230 V. L'utilisation des moteurs électriques est autorisée pour un usage sous des températures de l'air entre 20 et +50 °C.

La porte de garage est posée en « applique intérieure » (derrière la baie).

1.2 TYPES DE FABRICATION DES PORTES DE GARAGE

Les portes de garage Prestige et Trend sont fabriquées en fonction du système d'équilibrage du tablier utilisé :

- portes avec ressorts de torsion, avec un système d'équilibrage du tablier par ressorts de torsion ;
- portes avec ressorts de traction, avec un système d'équilibrage du tablier par ressorts de traction.

1.3 STRUCTURE DE PORTES

1.3.1 PORTES AVEC RESSORTS DE TORSION

Les portes de garage avec ressorts de torsion Prestige sont fabriquées en trois types disponibles en fonction du type de montage — standard, bas ou haut.

Les portes de garage avec ressorts de torsion Trend sont fabriquées en trois types disponibles en fonction du type de montage — standard, bas ou haut.

Les portes sont composées d'une ossature portante, du tablier, du système d'équilibrage du tablier, des éléments de commande. L'ossature portante des portes est une structure composée de poteaux d'angle verticaux avec des rails profilés et des rails profilés horizontaux doubles. Le tablier des portes est composé de sections, assemblées à l'aide de charnières intermédiaires et de supports-galets latéraux. Les sections sont constituées de panneaux sandwich, galvanisés à chaud et à double paroi en acier avec remplissage de la cavité interne avec du polyuréthane. Le mouvement du tablier se fait le long des rails à l'aide de galets réglables.

Le tablier des portes est suspendu sur deux câbles en acier, fixés aux supports-galets inférieurs, posés à la section inférieure du tablier. L'enroulement des câbles s'effectue sur les tambours. Le système d'équilibrage par ressorts de torsion inclut un arbre, des ressorts assemblés avec embouts, un support intermédiaire (ou des supports intermédiaires en fonction des dimensions et du poids des portes), des tambours, un manchon d'accouplement, deux câbles assemblés avec boucles. Le kit de composants standard inclut des supports avec accouplements à cliquets, qui empêchent la chute du tablier en cas de rupture des ressorts. La force, due à la résistance des ressorts, équilibre le poids du tablier et retient les câbles constamment tendus.

Pour les portes à montage standard ou haut, l'arbre est attaché au linteau de la baie. Pour les portes à montage bas, l'arbre est attaché derrière les rails horizontaux.

On met en place un capteur qui empêche la remontée des portes par le moteur électrique quand le portillon intégré est ouvert. Il ne faut en aucun cas ouvrir un portillon à un angle supérieur à 100°.

La montée-descente du tablier se fait manuellement ou à l'aide du moteur électrique. La commande manuelle peut être effectuée à l'aide des manivelles fixées au tablier, avec la corde, ou avec le contrepoids.

Le verrouillage des portes s'effectue en utilisant un verrou à ressort ou un dispositif de verrouillage. Le verrouillage, avec un verrou, n'est possible que de l'intérieur du garage (dans ce cas, il faut prévoir la présence d'une entrée supplémentaire ou l'installation d'un portillon intégré).

Le dispositif de verrouillage permet de verrouiller les portes de l'intérieur, ainsi que de l'extérieur.

Si les portes sont installées dans un garage sans entrée supplémentaire, et s'il n'y a pas de portillon intégré, il y a quand même une possibilité de débloquer le moteur électrique depuis l'extérieur. Ce système permet aussi d'ouvrir manuellement les portes de l'extérieur en cas de coupure de courant.

Le schéma des portes avec composants standard est expliqué sur la *fig. 1*.

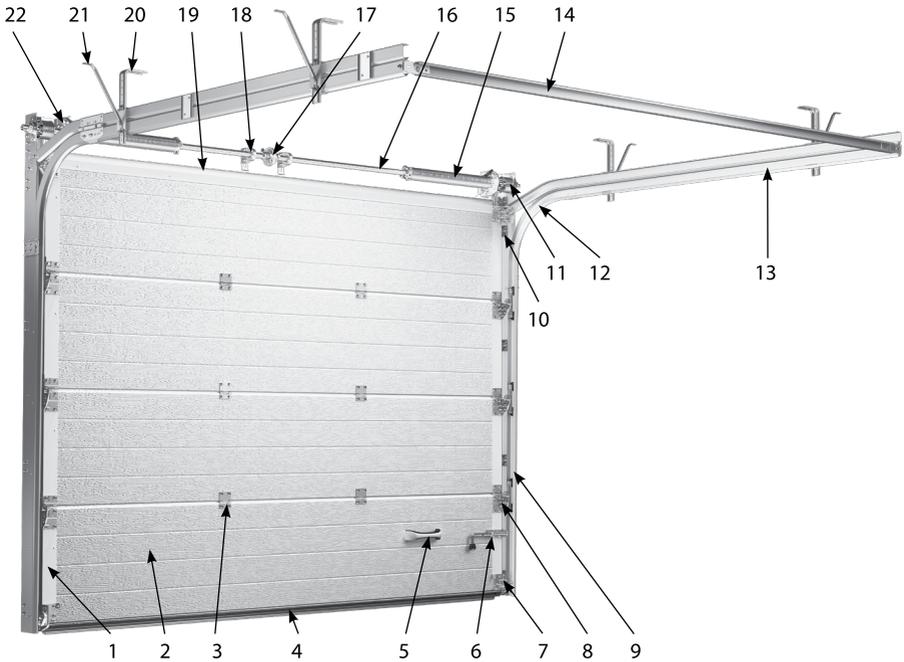


Fig. 1. Portes avec ressorts de torsion:

- | | |
|---|--|
| 1 — support-galet inférieur ; | 12 — courbe de rail ; |
| 2 — profilé d'emboîtement ; | 13 — equerre réglable de suspension ; |
| 3 — support-galet latéral ; | 14 — charnière intermédiaire ; |
| 4 — panneau ; | 15 — ressort avec embouts ; |
| 5 — profilé inférieur avec joint d'étanchéité ; | 16 — arbre ; |
| 6 — linteau postérieur ; | 17 — support intermédiaire ; |
| 7 — verrou ; | 18 — manchon d'accouplement ; |
| 8 — poignée ; | 19 — profilé antérieur avec joint d'étanchéité ; |
| 9 — poteau d'angle avec rail vertical et joint d'étanchéité latéral ; | 20 — rail horizontal ; |
| 10 — tambour ; | 21 — barre diagonale ; |
| 11 — support-galet supérieur ; | 22 — support avec accouplement à cliquets. |

1.3.2 PORTES AVEC RESSORTS DE TRACTION

Les portes sont composées d'une ossature portante, d'un tablier, d'un système d'équilibrage du tablier, des éléments de commande. La structure de l'ossature portante, du tablier, la liste et le fonctionnement des éléments de commande sont les mêmes que dans le point 1.3.1. La particularité la plus importante des portes de garage avec ressorts de traction est l'absence d'arbre et de tambours. Le système d'équilibrage comprend deux kits, dont chacun est composé de ressorts de traction duplex (ressort dans le ressort) avec la boulonnerie, des câbles de tirage doubles munis de boucles, d'une planche de fixation. Les ressorts sont posés à l'intérieur des poteaux d'angle.

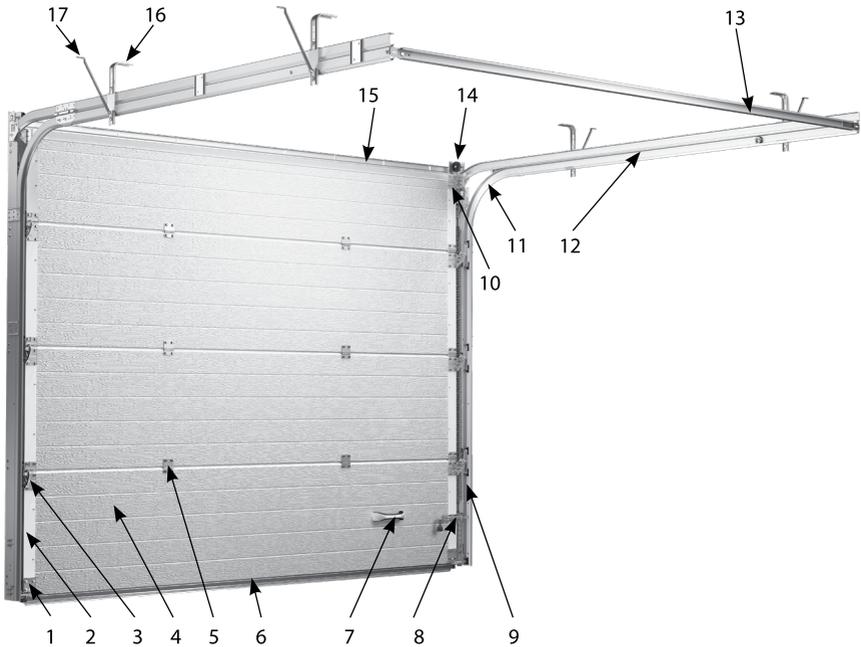


Fig. 2. Portes avec ressorts de traction:

- | | |
|---|--|
| 1 — support-galet inférieur ; | 10 — support-galet supérieur ; |
| 2 — profilé d'emboîtement ; | 11 — courbe de rail ; |
| 3 — support-galet latéral ; | 12 — rail horizontal ; |
| 4 — panneau ; | 13 — linteau postérieur ; |
| 5 — charnière intermédiaire ; | 14 — poulie du système d'équilibrage ; |
| 6 — profilé inférieur avec joint d'étanchéité ; | 15 — profilé supérieur avec joint d'étanchéité ; |
| 7 — poignée ; | 16 — equerre réglable de suspension ; |
| 8 — verrou ; | 17 — barre diagonale. |
| 9 — poteau d'angle avec rail vertical et joint d'étanchéité latéral ; | |

2. COMMENT UTILISER NOS PRODUITS

2.1 FONCTIONNEMENT DES PORTES À COMMANDE MANUELLE

2.1.1 OUVERTURE DES PORTES

2.1.1.1 Ouverture des portes depuis l'extérieur

Afin d'ouvrir les portes avec dispositif de verrouillage depuis l'extérieur il faut :

- engager la clé dans le cylindre du dispositif de verrouillage ;
- tourner la clé et débloquer le dispositif de verrouillage ;
- retirer la clé ;
- tourner la poignée extérieure du dispositif de verrouillage et, en retenant la poignée dans cette position, soulever le tablier à 100 mm. Puis relâcher la poignée ;
- pour utiliser la poignée des portes, depuis l'extérieur du tablier, il faut soulever le tablier jusqu'à son arrêt en position haute maxi.

Pour ouvrir les portes depuis l'extérieur, en cas d'absence du dispositif de verrouillage :

- utiliser la poignée posée à l'extérieur du tablier, en soulevant le tablier jusqu'à son arrêt en position haute maximum.

2.1.1.2 Ouverture des portes de l'intérieur

Afin d'ouvrir les portes de l'intérieur, avec dispositif de verrouillage, il faut :

- placer le mécanisme de commande en position basse, débloquer ainsi les poignées du dispositif de verrouillage ;
- tourner la poignée intérieure du dispositif de verrouillage et, en retenant la poignée dans cette position, soulever le tablier à 100 mm. Relâcher la poignée ;
- en utilisant la poignée depuis l'intérieur du tablier, et/ou la corde, il faut soulever le tablier jusqu'à son arrêt dans la position haute maximum.

Pour ouvrir les portes depuis l'intérieur, avec verrou à ressort, il faut :

- ouvrir le verrou et le bloquer en position ouverte ;
- utiliser la poignée des portes depuis l'intérieur du tablier, et/ou la corde, soulever le tablier jusqu'à son arrêt dans la position haute maximum.

2.1.2 FERMETURE DES PORTES

2.1.2.1 Fermeture des portes depuis l'extérieur

Afin de fermer les portes de l'extérieur il faut utiliser la poignée à l'extérieur du tablier.

2.1.2.2 Fermeture des portes de l'intérieur

Afin de fermer les portes de l'intérieur il faut utiliser la corde, et la poignée à l'intérieur du tablier.

2.1.2.3 Verrouillage des portes

Quand le tablier des portes, avec dispositif de verrouillage, est complètement baissé, le verrouillage s'effectue automatiquement.

Attention ! Même si les portes sont bloquées par le dispositif de verrouillage, elles ne sont pas verrouillées.

Afin de verrouiller les portes depuis l'extérieur il faut bloquer les barres de pression du dispositif de verrouillage, et ensuite :

- engager la clé dans le cylindre ;
- tourner la clé, bloquer les poignées ;
- retirer la clé : Les portes sont verrouillées.

Pour verrouiller les portes de l'intérieur il faut :

- placer le mécanisme de commande en position haute. Ainsi, les poignées sont bloquées. Les portes sont verrouillées.

2.2 FONCTIONNEMENT DES PORTES MOTORISÉES

Attention ! Avant la mise en service des portes motorisées avec dispositifs de commande à distance et automatismes, il faut d'abord prendre connaissance des notices se rapportant au produit.

2.2.1 COMMANDE DU MOTEUR ÉLECTRIQUE DES PORTES

La commande du moteur électrique des portes se fait avec une télécommande ou avec d'autres dispositifs de commande.

Le mouvement du tablier est commandé grâce à la télécommande. Le tablier se déplace aussi longtemps qu'on maintient l'interrupteur orienté vers le haut ou le bas. Le tablier s'arrête automatiquement. Une double pression sur le bouton déplace le tablier en direction opposée.

L'arrêt du tablier peut être obtenu avant action sur l'interrupteur final. La pression sur le bouton de tableau arrête le tablier dans la position utile. En appuyant à fond sur le bouton de la télécommande, cela fait bouger le tablier en sens contraire (voir aussi les notices d'utilisation du moteur électrique et des dispositifs supplémentaires).

Le verrouillage des portes est effectué grâce au moteur électrique. Le verrou à ressort ou le dispositif de verrouillage peuvent être utilisés comme dispositif supplémentaire de sécurité.

Attention ! Si on met en marche le moteur électrique alors que la porte est bloquée par un verrou ou tout autre moyen, cela peut provoquer des dégâts sur les mécanismes et sur le moteur électrique.

Pour faire fonctionner les portes à l'aide du moteur électrique il faut :

- bloquer le verrou à ressort en position ouverte ;
- placer le dispositif de verrouillage en position déverrouillée de façon permanente.

2.2.2 PASSAGE DU DISPOSITIF DE VERROUILLAGE EN POSITION DÉVERROUILLÉE DE FAÇON PERMANENTE

Afin de passer le dispositif de verrouillage en position déverrouillée de façon permanente il convient de procéder comme suit :

- désolidariser le loquet à ressort (1) du corps (2) et le tourner avant que l'ergot (A) ne se fixe dans une encoche (fig. 3),
- s'assurer de la course libre de la pièce avec fente (3) quelle que soit la position du loquet.

Le passage du dispositif de verrouillage de position déverrouillée permanente en position de fonctionnement s'obtient en faisant tourner le loquet (1) jusqu'à son insertion dans la rainure centrale du corps.

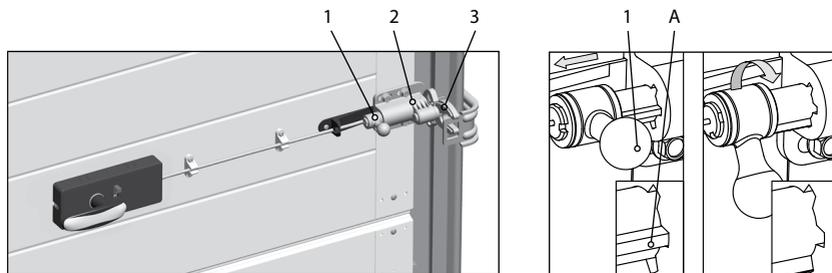


Fig. 3. Passage du dispositif de verrouillage en position déverrouillée de façon permanente

2.2.3 PASSAGE DE LA COMMANDE AUTOMATIQUE À LA COMMANDE MANUELLE

On peut utiliser la commande manuelle en cas d'absence d'alimentation ou en cas de panne du moteur électrique. Dans ce cas, il est nécessaire de débloquer le moteur électrique. Le moteur peut être débloqué de l'intérieur ou de l'extérieur.

2.2.3.1 Déblocage du moteur électrique depuis l'intérieur

Pour débloquer le moteur électrique de l'intérieur il faut enlever le couvercle du mécanisme de déblocage (fig. 4). Le mode de déblocage du moteur électrique peut être différent de celui ci-dessous. Dans ce cas, il est nécessaire de consulter les notices d'utilisation du moteur électrique et des dispositifs complémentaires.

2.2.3.2 Déblocage du moteur électrique depuis l'extérieur

Les systèmes de déblocage extérieur du moteur électrique permettent de monter manuellement les portes quand il n'y a pas d'autre entrée, en cas de panne du moteur électrique ou de coupure de courant.

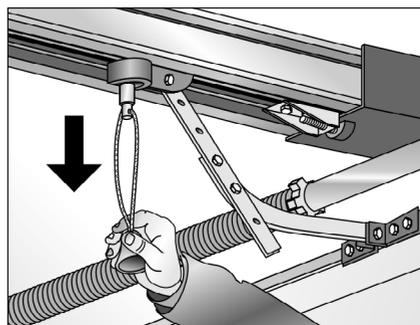


Fig. 4. Déblocage du moteur électrique depuis l'intérieur

Si les portes sont équipées du dispositif de verrouillage, on utilise le dispositif lui-même et le kit du câble de déblocage comme le système de déblocage extérieur du moteur électrique (fig. 5). Le déblocage du moteur électrique et la montée des portes se fait en appuyant sur la poignée du dispositif de verrouillage (voir 2.1.1.1).

Si les portes ne sont pas équipées d'un dispositif de verrouillage, le kit du mécanisme de déverrouillage RM0104-4500 sera utilisé comme système de déverrouillage extérieur du moteur électrique (fig. 6). Il est nécessaire d'ouvrir avec la clé et de retirer le cœur du mécanisme de déblocage afin de déverrouiller le moteur électrique.

2.2.4 REMISE EN MARCHÉ DU MOTEUR ÉLECTRIQUE APRÈS SON DÉVERROUILLAGE

Le moteur électrique déverrouillé doit être remis en marche après le retour du courant ou à la fin du dépannage (voir les notices de fonctionnement du moteur électrique).

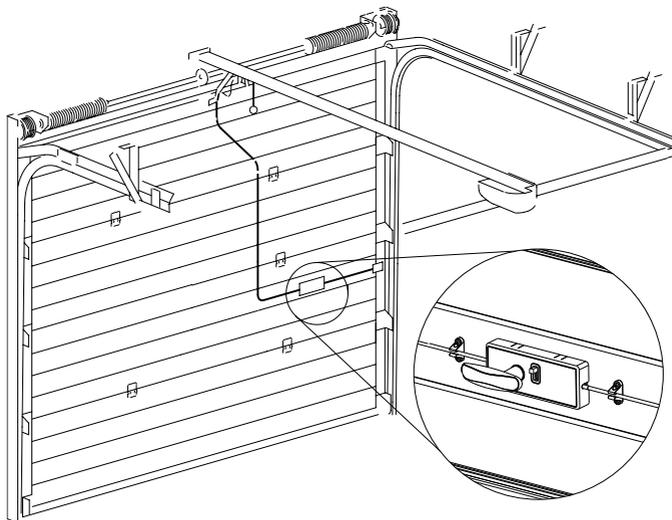


Fig. 5. Dispositif de verrouillage et kit du câble de déblocage

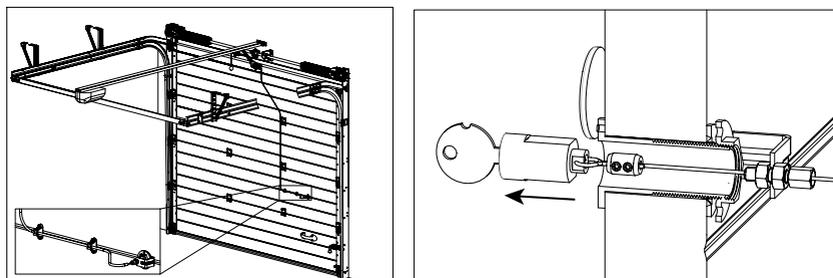


Fig. 6. Mécanisme de déverrouillage

3. NORMES DE SÉCURITÉ

Les composants des portes sectionnelles assurent une sécurité totale utilisation du produit sous réserve du respect des normes de sécurité.

Quand on manœuvre les portes il faut s'assurer que rien ni personne ne soit présent dans l'espace d'ouverture. Il faut aussi vérifier que rien n'entrave le fonctionnement, ce qui représenterait un risque réel.

Pendant l'utilisation des portes sectionnelles, il est interdit de :

- empêcher le mouvement (montée-descente) du tablier des portes ;
- rester dans la zone de mouvement du tablier au cours de sa descente ;
- confier la télécommande à des enfants ;
- utiliser les portes sectionnelles si l'on décèle des dégâts visibles sur les câbles, ressorts,

- supports-galets ou d'autres éléments de construction, câbles d'alimentation et dispositifs de commande ;
- faire monter le tablier, quand le portillon est ouvert, et faire fonctionner les portes au cas où le capteur de position du portillon soit non connecté (pour les portes avec moteur électrique) ;
- faire remonter manuellement le tablier sans débloquer préalablement le moteur (pour les portes avec moteur électrique) ;
- faire remonter les portes à l'aide du moteur électrique, si les dispositifs de déverrouillage sont bloqués ;
- bloquer la barre de fermeture de la porte ;
- faire fonctionner la porte en cas de présence d'impuretés sur les éléments visibles, ce qui pourrait entraîner des défaillances ;
- utiliser les portes si un ou plusieurs composants sont hors service ;
- procéder soi-même aux réparations.

Entrer ou sortir n'est autorisé qu'après l'arrêt de la porte en position haute. Attention, il faut bien prendre garde à ne pas heurter les portes avec un véhicule.

Il est absolument interdit de changer la structure des portes soi-même et d'y intégrer des éléments supplémentaires. Cela pourrait entraîner la casse ou une usure accélérée des éléments de construction. En cas de défaut de fonctionnement de vos portes sectionnelles, en particulier, s'il y a un bruit étrange, s'il y a une odeur suspecte ou tout autre événement imprévu : Cessez immédiatement tout usage de vos portes et contactez le service après-vente ou l'entreprise qui a effectué le montage.

4. MAINTENANCE DU PRODUIT

Afin de maintenir les portes en bon état technique, il est nécessaire de tenir tous les éléments propres. On peut utiliser un chiffon et des détergents (non agressifs) pour les nettoyer.

Si des substances chimiques agressives entrent en contact avec la surface des portes, il faut les laver en utilisant un agent neutralisant.

La formation de buée et de condensation sur les surfaces intérieures des vitrages est possible. Pour assurer un fonctionnement sûr et garantir une durée optimale d'utilisation des portes sectionnelles, il est nécessaire de respecter les exigences suivantes :

- ne mettre en service que les portes correctement posées ;
- ne pas laisser d'obstacle sur l'espace de fonctionnement des portes ;
- lubrifier périodiquement les galets et les charnières intermédiaires avec le lubrifiant (Litol24 ou son équivalent) ;

Attention ! Il est interdit de lubrifier les rails de guidage avec des lubrifiants épais !

- garantir un mouvement souple du tablier en montant manuellement les portes. Ne pas accélérer et ne pas ralentir le mouvement du tablier en utilisant le moteur électrique ;
- ne pas laisser trop longtemps les portes en position semi-fermées ou semi-ouvertes ;
- en période hivernale ou après un séjour prolongé en position fermée l'utilisation des portes doit être précédée du nettoyage éventuel de la neige, de la glace ou de la boue ;
- afin d'éviter toute flexion du profilé final il est recommandé de ne pas marcher sur le seuil du portillon intégré et il faut éviter d'y apporter quelque modification que ce soit.

Pour nettoyer le vitrage des portes il faut tout d'abord laver les salissures à l'eau pure, puis essuyer la surface avec des chiffons purs ou avec une brosse à poils doux. Il est admissible d'utiliser des détergents neutres et non-abrasifs spéciaux pour le nettoyage du verre organique. Un mauvais nettoyage du vitrage peut entraîner des rayures sur sa surface et la perte de la transparence.

5. SERVICE APRÈS-VENTE

Les portes sectionnelles sont un assemblage d'un certain nombre de pièces mobiles et de mécanismes. Afin d'assurer la meilleure sécurité d'utilisation possible et un fonctionnement stable, il est nécessaire d'effectuer périodiquement une inspection technique, et ensuite il faut procéder à l'entretien conformément au planning des opérations d'entretien.

Le service après-vente des portes sectionnelles ne doit être réalisé que par les employés du service (organisation) spécial de maintenance ou par des spécialistes de l'entreprise qui a effectué le montage. Il est nécessaire d'utiliser des pièces de rechange/nœuds d'origine.

Pour ce qui est des portes de garage il faut procéder au service après-vente au moins une fois par an. **Le premier service après-vente doit être fait pendant les trois premiers mois après l'installation des portes.**

Le service après-vente en cas de conditions spéciales doit être réalisé au moins une fois tous les 3 mois. Les conditions d'utilisation spéciales incluent :

- locaux à taux d'humidité élevé et/ou en milieu hostile ;
- locaux à intensité d'utilisation de plus de 5 cycles d'ouverture/fermeture par jour ;
- exploitation des portes en cas de conditions climatiques défavorables (vent violent, zones géographiques avec plus de 6 mois de températures négatives).

Il est recommandé de procéder au service après-vente après avoir terminé les travaux de peinture et de montage à l'intérieur des locaux où les portes sont posées.

6. GARANTIES

6.1 DUREE DE LA GARANTIE

L'utilisation de matériels modernes, le respect de standards rigoureux de qualité et le contrôle à toutes les étapes de la production des portes nous permettent de vous offrir des garanties prolongées sur les portes sectionnelles ALUTECH.

Si l'acheteur des portes sectionnelles ALUTECH respecte toutes les recommandations et les exigences du Fabricant formulées dans les documents techniques, il obtient la garantie d'un bon fonctionnement des portes pendant toute la durée de vie du produit.

Sous conditions d'un entretien correct des portes le Fabricant garantit pendant :

- 10 (dix) ans l'absence de corrosion perforante du revêtement métallique des panneaux de portes, des montants en acier des rails et de la suspente, ainsi que des composants en acier inoxydable ou galvanisé ;
- 2 (deux) ans la qualité des portes, y compris ses éléments individuels tels que les câbles de traction, les supports-galet et les galets de soutien, les éléments de l'arbre de torsion, les joints d'étanchéité et les autres éléments des portes (sauf les ressorts, parce que leur durée de vie dépend du nombre des cycles de fonctionnement des portes).

Si le produit est fourni avec un moteur, le dernier est garanti pendant toute la durée de garantie établie par le Fabricant du moteur.

Le délai de garantie des composants installés en remplacement des composants défectueux est le même que celui des éléments d'origine.

Le délai de garantie du produit commence à courir à partir de la date de livraison du produit, s'il est impossible de déterminer la date de livraison la garantie démarre à partir de la date de fabrication.

6.2 GARANTIES « CONSTRUCTEUR »

Pendant la durée de la garantie le Constructeur s'engage à assurer le bon fonctionnement de la porte, y compris en cas de la présence de vices cachés de fabrication. Les défauts cachés de fabrication incluent les défauts des matériaux ou les anomalies de fabrication des composants. La détection de défauts doit être confirmée dans un rapport bilatéral (rapport d'avarie, de défaut ou autre), qui devra être rédigé en présence obligatoire du client et d'un représentant, soit de l'entreprise de service après-vente soit de l'entreprise qui a effectué la pose. La réparation de défauts cachés de production doit être réalisée par le service après-vente ou par l'entreprise qui a effectué le montage.

En cas de défauts de fabrication cachés, confirmés par le Rapport bilatéral, et détectés pendant la période de garantie, et si le constructeur constate que la panne est apparue après réception du produit par l'acheteur et qu'elle est due au non-respect des règles du Manuel d'utilisation, ou à une détérioration causée par l'acheteur ou par un tiers, ou lors d'un cas de force majeure, le fabricant s'engage à proposer la meilleure solution technique au problème :

- Effectuer la livraison gratuite des pièces de qualité et remplacer les composants défectueux ;
- Procéder à une réparation gratuite des composants défectueux ;
- Respecter d'autres obligations de garantie conformément à l'accord avec le consommateur.

Le fabricant ne dédommage pas le client des coûts liés à l'installation et au démantèlement des composants, y compris les frais de transport et autres coûts. Ces coûts sont à la charge de l'entreprise effectuant la maintenance.

Les pièces remplacées reviennent au Fabricant.

6.3 CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE ET DU SERVICE APRES-VENTE

Les obligations de garantie s'appliquent aux portes fonctionnant au rythme maximum de 5 cycles d'ouverture/fermeture par jour.

Le délai de garantie des portes utilisées dans les conditions particulières est de 2 ans. Les conditions particulières de fonctionnement des portes sont :

- installation dans des locaux avec un taux d'humidité élevée et/ou en milieu hostile ;
- installation dans des locaux nécessitant plus de 5 cycles d'ouverture/fermeture par jour ;
- utilisation des portes dans les conditions climatiques défavorables (vent violent, zones avec plus de 6 mois de températures négatives).

Le produit reste sous la garantie du Fabricant à condition :

- que le montage soit effectué par un opérateur qualifié, délégué par le Fabricant ou son représentant légal conformément avec le « Manuel de l'installation ». Les informations concernant l'installateur figurent sur la fiche de fabrication ;
- que soient respectées les instructions d'emploi et d'entretien du produit affichées dans le « Manuel d'utilisation »;
- qu'un service après-vente régulier et opportun soit effectué en conformité avec le « Règlement des services après-vente ». Chaque service régulier doit être mentionné sur la Fiche de fabrication (chapitre « Service après-vente ») ;
- la réparation sous garantie ne sera effectuée que si la Fiche de fabrication authentique est présentée.

La garantie du Fabricant ne couvre pas :

- les dégâts d'aspect (rayures, éraflures, bosses, peinture écaillée etc.) causés par un mode de transport incorrect ou au cours du montage des portes,
- les dégâts causés par les agressions extérieures (feu, eau, sel, acides, alcalis, mortiers et obturateurs de joint, des cas de force majeure, des conditions anormales du temps etc.) ;
- en cas de modifications apportées au produit (modernisation non-autorisée, modification des caractéristiques de construction etc.) ;
- utilisation de pièces détachées non d'origine ;
- absence ou modification apportées à la référence du produit sur les portes ;
- absence ou remplissage incorrect de l'original de la fiche de fabrication ;
- dégâts causés par une réparation effectuée par le service après-vente non habilité ;
- dégâts causés par :
 - une utilisation du produit qui n'aurait pas été installé selon les exigences du Manuel d'installation et conformément aux exigences imposées habituellement aux travaux de ce genre ;
 - une utilisation du produit non conforme à sa destination (par exemple, l'installation des portes de garage dans les locaux industriels ou professionnels) ;
 - continuer à utiliser le produit alors qu'un problème a été détecté ;
 - une utilisation du produit à mauvais escient (par exemple, l'installation des portes dans les zones d'un bâtiment présentant un risque d'explosion ou d'incendie, l'installer des portes avec un équipement standard de base dans les locaux présentant des conditions particulières comme une humidité élevée et/ou présence d'éléments corrosifs etc.) ;
 - ne pas respecter les exigences du « Manuel de l'utilisation » et les mentions sur les étiquettes de sécurité apposées sur le produit ;
 - effectuer un service après-vente en retard et non conforme au « Règlement des services après-vente » ;
 - tous autres cas de négligence ou de mauvaise utilisation du produit.

6.4 REGLEMENT S'APPLIQUANT AUX RECLAMATIONS APRES-VENTE

Les portes sectionnelles ALUTECH sont fabriquées selon des normes strictes de qualité et en pleine conformité avec les normes européennes de sécurité.

Si vous avez toutefois des raisons de déposer une réclamation, pour faciliter son examen et accélérer le processus de traitement, nous vous demandons de bien vouloir mettre à notre disposition un maximum d'informations, ceci incluant l'apport de photographies des éléments en panne.

Ceci nous permettra de mieux déterminer la panne et de vous proposer les moyens les plus appropriés d'y remédier dans les meilleurs délais.

Attention ! Sur le formulaire de réclamation il faut indiquer la référence du produit et joindre une copie de la fiche de fabrication du produit avec les notes du service après-vente.
